

REPUBLICQUE DU SENEGAL

18218

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

--- A V I S N° 64-02 ---

sur le projet de Loi modifiant la Loi n° 61-32
du 13 Mai 1961 relative au Premier Plan Qua-
driennal de Développement pour la période
1961-1964

LE CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL,

Saisi par lettre n° 1751/SG/CAB/L d'une demande
d'avis sur le projet de Loi modifiant la Loi n°61-32 du 13 Mai
1961 relative au Premier Plan Quadriennal de Développement
pour la période 1961-1964;

S'est réuni le 23 Mars 1964, et sur rapport de sa
Commission du Plan élargie a adopté, à l'unanimité, l'avis
suivant :

1°- SUR UN PLAN GENERAL :

- CONSIDERANT le rôle essentiel du Plan dans le développe-
ment économique et humain de la République
du Sénégal et par là même l'importance excep-
tionnelle du document qui est soumis à son
avis;

.../...

- CONSIDERANT que le Plan est non seulement un moyen, mais aussi une méthode et un état d'esprit qu'il importe de faire partager à tous les Citoyens;
 - CONSIDERANT que le Premier Plan n'a atteint que partiellement ses objectifs initiaux, peut être trop ambitieux moins en raison de l'insuffisance des moyens financiers mis en oeuvre que par un manque de rigueur dans son exécution et par l'apparition de nouvelles contraintes intérieures et extérieures;
 - CONSIDERANT qu'un réajustement réel aurait exigé des bilans détaillés des opérations exécutées ou entamées, des annulations décidées, des distorsions constatées et que le document présenté ne paraît pas toujours répondre à cette exigence;
 - CONSIDERANT plus précisément les distorsions, les retards, les erreurs, voire les carences enregistrées au cours des trois premières années du Plan et imputables en grande partie aux méthodes de travail utilisées par les Services, ainsi qu'à l'insuffisance des moyens mis à la disposition des plus importants;
 - CONSIDERANT enfin que ces difficultés et ces erreurs d'exécution ne remettent pas en cause les orientations générales du Plan et qu'il importe au contraire de rappeler vigoureusement celles-ci pour créer cet état d'esprit indispensable à une véritable mobilisation des masses;
- REGRETTE de n'avoir pu consacrer qu'une courte semaine aux études détaillées du projet de Loi portant modification du Plan, aux auditions qu'elles ont nécessitées, aux délibérations qu'elles ont entraînées et à la nécessaire synthèse

qu'il convenait d'en tirer.

- ESTIME qu'il convient, avant tout, de mettre l'accent sur la formation, l'information et l'animation des différentes couches sociales de la Nation, qui demeurent les conditions essentielles du succès.

- SOUHAITE que des points de vue réalistes prévalent en toute circonstance tant dans le choix des objectifs si ambitieux qu'ils soient, que dans le choix des moyens d'exécution et de contrôle. Ce réalisme suppose entre autres que les services chargés du Plan soient en contact avec les organisations professionnelles et syndicales les informant des intentions des Pouvoirs Publics et recueillant en retour leurs avis. A ce sujet, le Conseil exprime sa satisfaction des échanges de vue réalisés entre secteurs public et privé dans le cadre de la Commission de Relance du Plan.

- SOUHAITE également qu'un souci de rigueur domine l'exécution du Plan remanié et que les indispensables bilans nécessaires à l'élaboration du deuxième Plan soient établis avec méthode, dès maintenant, sous forme de fiches intéressant chaque opération et en donnant le point à tout moment.

- ESTIME qu'il est absolument nécessaire d'améliorer les méthodes des services publics en renforçant et en concentrant leurs moyens. Ceci est vrai surtout des grandes Directions techniques, qu'il y a intérêt à garder peu nombreuses et très concentrées pour éviter l'éparpillement des cadres déjà trop rares.

- SE FELICITE, nonobstant les défauts constatés, de la continuité marquée par le projet de Loi portant remaniement du Plan et SOUHAITE que le sens et la portée de ce réajustement soient clairement exposés à la Nation.

2° - EN CE QUI CONCERNE L'INFRASTRUCTURE, TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

- CONSIDERANT les modifications importantes apportées au Plan initial dans la réalisation du programme routier et notamment le développement des chaussées revêtues pour lesquelles les crédits prévus passent de 980 à 4.136 millions;
- CONSIDERANT l'importante augmentation des dépenses prévues en matière ferroviaire;
- CONSIDERANT qu'il est indispensable de maintenir un accès permanent des navires de haute mer vers les Ports secondaires du Sénégal;
- CONSIDERANT que l'activité du Port de DAKAR postule une augmentation des surfaces de stockage et la remise en état des ouvrages menaçant ruines;
- CONSIDERANT que l'aéroport de Yoff, un des plus importants d'Afrique et le plus grand du Sénégal se doit de disposer d'une aérogare accueillante et proportionnée à son trafic;
- CONSIDERANT que les réalisations déjà effectuées en matière de Postes et Télécommunications gagneraient à être aménagées en un tout cohérent pour répondre complètement aux besoins et à l'efficacité des liaisons à l'intérieur du pays;

.../...

- CONSIDERANT l'importance des problèmes posés par la coordination des transports, dont l'harmonie est susceptible de permettre à la Puissance Publique de tirer le meilleur rendement de ses investissements;

- ESTIME souhaitable que les raisons de modifications apportées dans la réalisation du programme routier et ferroviaire soient explicitées.

- EMET l'avis qu'il serait nécessaire d'effectuer, sans délai, les travaux de dragage permettant l'accès des ports secondaires, en premier lieu la passe du SALOUM donnant accès à KAOLACK et ultérieurement la passe de la CASAMANCE donnant accès à ZIGUINCHOR.

- JUGE INDISPENSABLE que les travaux prévus pour le prolongement du môle III et pour la réparation des quais de rive Sud et de la jetée Nord du port de DAKAR soient exécutés sans délai;

- ESTIME INDISPENSABLE que les travaux concernant la nouvelle aérogare de Yoff puissent être réalisés en première urgence.

- EMET l'avis qu'il serait nécessaire de réaliser très prochainement le central automatique de THIES, pièce maîtresse du système du réseau téléphonique du Sénégal .

..../....

- EMET l'avis que soit provoquée la réunion d'une commission ayant pour but de déterminer une meilleure répartition des investissements dans le domaine des transports.

3° - EN CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION VEGETALE,

- CONSIDERANT la gravité du problème posé à l'économie sénégalaise par la disparition des surprix de l'arachide et l'alignement des prix sur les cours mondiaux;
 - CONSIDERANT que pour faire face à ce problème, il devra être fait appel non pas à une solution unique, mais à un ensemble d'actions dans divers domaines : augmentation de la productivité et diversification des productions agricoles;
 - CONSIDERANT l'importance des crédits prévus pour la réalisation des grands aménagements;
 - CONSIDERANT que dans toute action touchant au monde rural l'élément humain prédomine et conditionne tout progrès et qu'aucune méthode nouvelle, aucun matériel nouveau ne sauraient être imposés aux paysans par la seule contrainte;
 - CONSIDERANT les retards et les doubles emplois résultant de la multiplicité des services et organismes responsables des actions en milieu rural et de l'insuffisance de coordination en ce domaine;
- SOULIGNE l'importance toute particulière de la réussite du Plan I.R.A.T/I.R.H.O permettant par un accroissement de la productivité de pallier dans une certaine mesure la perte des surprix actuels, d'intensifier la diversification dans la région arachidière et de préparer ultérieurement le passage à une culture plus intensive (association agriculture élevage)

.../...

- EMET UN AVIS FAVORABLE au lancement des diverses opérations de diversification projetées dans le Plan.

- ESTIME souhaitable que les grands aménagements fassent l'objet d'études techniques poussées et qu'en particulier le projet d'aménagement du Delta du fleuve Sénégal s'inscrive dans le cadre général de l'aménagement du Fleuve et de sa vallée et en ce domaine EMET le VOEU que le Conseil Economique et Social soit saisi pour avis à tous les stades de l'Etude et de l'Exécution des projets.

- MET L'ACCENT sur la nécessité impérieuse d'une animation et d'un encadrement rural qualitativement et quantitativement suffisants agissant, en temps oportun par l'exemple et la persuasion, capable d'apprécier exactement les besoins et d'en assurer une diffusion convenable et rapide en évitant les gaspillages.

- SOULIGNE la nécessité de l'harmonisation de l'action des différents services responsables de l'économie rurale.

4°- EN CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION ANIMALE

- CONSIDERANT l'insuffisance de l'exploitation économique actuelle du cheptel sénégalais, bien que les possibilités en ce domaine apparaissent comme particulièrement intéressantes;

- EMET l'avis qu'il y a lieu de rechercher une plus grande stabulation du cheptel par le développement des pâturages des cultures fourragères et de l'emploi de tourteau d'arachide. Met L'ACCENT sur l'élevage de boeufs de trait, et l'organisation d'un circuit commercial compétitif de la viande.

- APPROUVE tous les objectifs du plan concernant l'utilisation industrielle du troupeau .

5°- EN CE QUI CONCERNE LA PECHE

- CONSIDERANT l'accroissement de la production de la pêche artisanale dû en grande partie à la motorisation progressive des embarcations;
- CONSIDERANT l'essoufflement de cette production qui résulte, semble-t-il, des difficultés de commercialisation;
- CONSIDERANT le caractère particulièrement concurrentiel du marché du thon;

- EMET l'avis qu'il y a lieu :

- de rechercher pour la pêche artisanale une amélioration des circuits de commercialisation sur les marchés sénégalais qui, outre le placement de la production, permettrait de réduire l'écart considérable existant entre le prix à la pêche et le prix sur le marché;
- de favoriser la pêche industrielle dans la mesure où seront trouvés des débouchés nouveaux.

.../...

6°) EN CE QUI CONCERNE L'INDUSTRIE

- CONSIDERANT les difficultés d'écoulement extérieur de la production industrielle;
- CONSIDERANT que l'objectif souhaitable de la décentralisation industrielle ne doit pas risquer de constituer un obstacle à l'industrialisation;
- CONSIDERANT les différences importantes relevées entre les prévisions initiales d'apports de capitaux privés et les réalisations intervenues;
- CONSIDERANT que le progrès de l'industrialisation est fonction, dans une très large mesure, d'investissements de moyenne importance et non seulement de quelques réalisations spectaculaires;
- CONSIDERANT que la quasi totalité des objectifs fixés par le Plan en matière industrielle ont du être révisés en baisse et souvent dans des proportions importantes;
- CONSIDERANT également que le nouvel objectif global d'augmentation de la production industrielle semble évalué trop largement;
- CONSIDERANT les différents chiffres avancés dans le nouveau tableau des investissements et, en particulier ceux concernant les annuités de renouvellement de l'équipement;
- CONSIDERANT que le nombre de nouveaux emplois créés prévus dans le premier Plan n'a pas fait l'objet d'une nouvelle étude;
- CONSIDERANT le rôle irremplaçable d'un secteur commercial efficace et dynamique dans la valorisation et l'écoulement de la production industrielle;

.../...

- CONSIDERANT l'importance primordiale du développement agricole facteur essentiel, dans la conjoncture actuelle, du développement industriel, tant par l'augmentation du pouvoir d'achat qu'il entraîne, que par les nouvelles matières premières mises à la disposition de l'industrie.
- CONSIDERANT l'ampleur des tâches auxquelles doit faire face la Direction de l'Industrie.

- SOUHAITE que l'effort entrepris par les Pouvoirs Publics vis à vis des Etats voisins et des Etats de l'Union douanière soit maintenu et renforcé par l'envoi répété dans ces pays de missions mixtes comprenant des membres de l'Administration et du Secteur privé, afin de rechercher activement toutes les possibilités de développement des échanges.

- APPROUVE la souplesse apportée à la réalisation de l'objectif de décentralisation.

- SOULIGNE que les estimations initiales des investissements ont été établies de façon théorique et sans liaison suffisante avec les investisseurs et les milieux professionnels.

- MET EN GARDE contre une surestimation de la cadence et des possibilités réelles d'industrialisation.

- EMET LE VOEU que les estimations ultérieures, tant des investissements que des objectifs de production, soient faites avec une participation étroite des intéressés et de la profession.

- SOUHAITE que la révision du Code des investissements réduisant les seuils minimaux actuels intervienne sans retard.

.../....

- SOUHAITE que soit étudié à nouveau très attentivement l'objectif de croissance de la production industrielle retenu par le projet de Loi et le nombre d'emplois nouveaux dont la création était envisagée par la Loi initiale.

- ESTIME que le chiffre global des investissements envisagés par le projet de loi doit être considéré comme un maximum et s'avèrera probablement supérieur à la réalité.

- EMET LE VOEU que les conditions et structures dans lesquelles le commerce exerce son activité lui permettent de remplir efficacement son rôle.

- SOULIGNE la primauté qui doit être donnée à la mise en place des hommes et moyens pour permettre d'atteindre les objectifs qui ont été fixés à la production rurale.

- RECOMMANDE de renforcer les moyens de la Direction de l'Industrie.

o

o o

..../...

7°) EN CE QUI CONCERNE LE COMMERCE

=====

- CONSIDERANT la différence relevée entre les montants des investissements prévus initialement et ceux des nouveaux objectifs retenus en baisse;
- CONSIDERANT qu'il n'est procédé à aucune actualisation des chiffres importants prévus dans le premier Plan pour l'augmentation des quantités commercialisées et l'augmentation des effectifs;
- CONSIDERANT le souhait exprimé par le Plan d'une évolution des affaires commerciales vers une activité industrielle;
- CONSIDERANT les vives difficultés rencontrées par les divers secteurs commerciaux à la suite des modifications de structure apportées dans ce domaine;
- CONSIDERANT l'importance essentielle pour la santé économique du pays d'une fonction commerciale active et efficace.

- PENSE opportun que soient étudiés à nouveau le pourcentage d'augmentation des quantités commercialisées et le nombre d'emplois nouveaux cités par le premier Plan, qui ne paraissent pas justifiés.

- RAPPELLE que le rôle premier du Commerce est de pleinement remplir sa vocation commerciale.

- SOUHAITE que l'on accorde à cette fonction toute son importance et qu'elle puisse s'exercer dans les conditions nécessaires à son existence et à son bon fonctionnement.

.../...

- RECOMMANDE que les problèmes du commerce soient désormais traités dans un dialogue étroit avec le secteur commercial afin qu'il puisse jouer efficacement son rôle de moteur économique au sein du développement du pays.

o
o o

.../...

8°) - EN CE QUI CONCERNE L'ARTISANAT

- CONSIDERANT qu'aucun renseignement n'est donné sur la réalisation des objectifs prévus, sinon celui de la création de l'Office de l'artisanat "en cours d'organisation" ;
- CONSIDERANT le retard apporté, semble-t-il, à la réalisation de ces objectifs;
- CONSIDERANT l'importance des crédits qui devaient être accordés par le Crédit Populaire Sénégalais au titre de l'Artisanat;
- CONSIDERANT l'intérêt certain que présente le développement de la production artisanale de biens ou de services, dans le contexte actuel de l'Economie Sénégalaise.
 - Souhaite qu'un rapport plus détaillé soit établi par les services compétants sur le travail déjà effectué dans le cadre du Plan.
 - ESTIME opportun de vérifier que les dotations prévues pourront toutes être utilisées pour les investissements prévus, avant la fin du Plan.
 - RECOMMANDE que soient étudiés le fonctionnement et l'utilisation des crédits accordés par le Crédit Populaire Sénégalais, afin de déterminer si les cotes de crédits fixées par le premier Plan doivent être maintenues ou révisées .

.../...

- SUGGERE que soit ajoutée aux orientations prévues par le premier Plan l'étude des possibilités d'exportation de production artisanale de qualité.

- INSISTE pour que la formation et le perfectionnement de l'artisanat de service (forgerons, mécaniciens, menuisiers, bourreliers, etc..) dont les possibilités sont larges sur l'ensemble du Sénégal, reçoivent une vigoureuse impulsion.

- RECOMMANDE, de même que pour le commerce, que les problèmes artisanaux soient traités en liaison étroite avec les Représentants de ce secteur.

9° - EN CE QUI CONCERNE LE TOURISME

- CONSIDERANT les possibilités importantes offertes par le Tourisme à l'Economie Sénégalaise;
- CONSIDERANT que le Tourisme International ne peut se développer sans la mise en place d'une infrastructure hôtelière suffisante et adaptée;
- CONSIDERANT/ qu'en l'absence même de cette infrastructure, il convient dès maintenant de retenir le tourisme international de croisière et de passage;
- CONSIDERANT que le meilleur équipement n'est rien sans un accueil organisé;
 - SOUHAITE qu'une infrastructure hôtelière basée sur une possibilité d'exploitation rationnelle soit rapidement mise en place.
 - ESTIME INDISPENSABLE de créer une "ambiance" Sénégalaise avec tout son folklore et son accueil en un point de DAKAR et en ses environs immédiats (KAYAR- JOAL- GOREE- etc...)
 - JUGE NECESSAIRE d'entretenir, dans et hors du Cap-Vert, les Sites existants (création d'une commission des Sites) et les investissements déjà effectués (tels que SIMENTI, CAP/SKIRING) avant de procéder à l'exécution de nouveaux projets.
 - MET L'ACCENT sur les tâches d'accueil encore à accomplir, dans nos Ports et sur nos Aérodomes: facilités administratives et douanières - guides bilingue - etc ...

10° - EN CE QUI CONCERNE L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION

- CONSIDERANT l'intérêt essentiel d'avoir à tous les niveaux un personnel enseignant qualifié;
- CONSIDERANT que tout retard apporté dans la formation professionnelle et technique constitue un véritable recul dans la voie du développement;
- CONSIDERANT que l'attrait vers les professions techniques n'est pas toujours assuré par la rémunération servies;
- CONSIDERANT qu'aucune initiative en matière de formation ne s'aurait être négligée;
- CONSIDERANT que pour être efficace et susceptible d'atteindre les buts élevés que se propose la Nation, l'instruction devra être complétée par une éducation civique et considérant le problème moral que pose de nombreux jeunes sans-emploi.

EMET l'Avis:

- Qu'il serait dangereux de rechercher le nombre des Instituteurs au détriment de la qualité en recrutant des adjoints ou des moniteurs n'ayant pas la formation de base nécessaire.

- Qu'il est souhaitable que les écoles normales se bornent à la formation d'Instituteur.

.../...

- Qu'il est indispensable de planifier rigoureusement la formation professionnelle en fonction des besoins.
- Qu'il est urgent de revaloriser les emplois techniques notamment dans les services d'Etat afin de faire concourir au développement du Pays les jeunes cadres Sénégalais qualifiés.
- Qu'il est souhaitable d'encourager et de coordonner les expériences de formation actuellement en cours dans les divers secteurs (entreprises privées - Fonction publique) en établissant des liaisons étroites entre les différents responsables.

EMET le voeu qu'a tous les degrés de l'enseignement soit prévu un programme approprié d'Education civique et que soit créé un service civique obligatoire sous forme de camps de jeunesse, ou/ ^{dans} un cadre discipliné et apolitique seront inculqués aux jeunes le patriotisme, le goût du travail, le sens du rendement et le respect des véritables hiérarchies morales .

11° - EN CE QUI CONCERNE L'HYGIENE ET LA SANTE

- CONSIDERANT l'attention prioritaire à apporter aux populations les moins bien protégées et la priorité de la médecine rurale sur la médecine urbaine;
 - CONSIDERANT la nécessité de développer les méthodes éducatives et leur priorité sur les méthodes de contrainte;
 - CONSIDERANT l'intérêt à porter à la médecine préventive et sa priorité sur la médecine curative;
 - CONSIDERANT la nécessité de donner le pas à la médecine collective sur la médecine individuelle;
 - CONSIDERANT l'obligation d'adapter le personnel aux charges auxquelles il sera astreint dans le futur;
 - CONSIDERANT les coûts élevés de construction et de gestion des grands ensembles hospitaliers et les difficultés rencontrées pour pourvoir en personnel qualifié et en matériel technique suffisant les formations existantes.
- EMET le voeu qu'un équipement de transports adéquats avec des structures immobilières légères, autorise une médecine rurale de masse.
- ESTIME nécessaire le perfectionnement d'un personnel qualifié pour le développement de l'éducation sanitaire au niveau de toutes les couches sociales.
- PENSE qu'il est nécessaire de mettre en place des services de dépistage et de contrôle médical.

...../...

- EMET le souhait de voir les Etudiants en médecine faire des stages à l'intérieur avant la fin de leurs études, et de voir les jeunes médecins fonctionnaires nommés dans les formations de brousse.

- EMET l'avis de ne construire de grands ensembles hospitaliers que dans la mesure où les formations sanitaires actuelles seront équipées en matériel, personnel et médicaments .

12°) EN CE QUI CONCERNE L'HABITAT ET L'EDILITE

- CONSIDERANT l'absence totale de commentaires explicatifs des chiffres avancés pour les réalisations et les programmes en matière d'Habitat et d'Edilité, et constatant que le montant total de ses chiffres a subi l'importante majoration de plus de 5 milliards;
 - CONSIDERANT que les chiffres présentés ne concernent que des montants de dépenses, et n'indiquent pas le nombre de logements réalisés, ni l'importance mesurable des travaux exécutés;
 - CONSIDERANT que les grands Organismes responsables: Office des H.L.M., S.C.A.P., Habitat, semblent mener, chacun en ce qui le concerne, une politique propre;
 - CONSIDERANT que l'exode constaté des populations rurales vers les grands centres et plus particulièrement vers la presqu'île du Cap-Vert pose au Gouvernement des problèmes économiques et sociaux de plus en plus difficiles;
 - CONSIDERANT le silence du Plan sur l'infrastructure sportive;
- ESTIME qu'il est quasi impossible d'apprécier le Plan remanié en ce qui concerne l'Habitat et l'Edilité, en l'absence de toute explication et de justifications des chiffres proposés et qu'en tout état de cause l'importante majoration de 5 milliards devrait être justifiée.
- EMET le VŒU que des directives soient données aux grands organismes en cause, afin que leurs activités respectives soient coordonnées et bien conformes aux objectifs fixés par le Gouvernement .

- SOUHAITE que pour diminuer l'afflux des populations rurales vers les grands centres et plus particulièrement vers la presqu'île du Cap-Vert, l'amélioration de l'Habitat rural soit entreprise vigoureusement, mais qu'il soit tenu compte à la fois des moeurs locales et des moyens financiers des populations intéressées dans le choix des types de constructions à édifier.

- ESTIME qu'en zone urbaine pour donner satisfactions aux travailleurs des basses catégories soucieux de se loger décentement, des études soient entreprises en vue de l'édification de logements très bon marché.

- EMET le voeu qu'un programme d'équipement sportif tenant compte des besoins régionaux soit étudié dans le cadre du plan en liaison avec les organisations sportives;

- EMET le VOEU que les plans d'urbanisme et les plans directeurs soient rapidement arrêtés et que leur étude n'entraîne pas de retard dans les délivrances d'autorisation de construire.

13° - EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

- CONSIDERANT la part fondamentale du Financement public (fonds perdus ou remboursables) dans les investissements prévus au Plan;
- CONSIDERANT qu'on ne saurait dissocier les finances de l'Etat et les finances du Plan;
- CONSIDERANT la diversité des ressources à rechercher et à mettre en oeuvre (Budget National, Régionaux, Locaux - Subventions - Prêts Extérieurs ...);
- CONSIDERANT les distorsions constatées dans l'exécution financière du 1° Plan et les conséquences dangereuses qu'elles peuvent avoir tant sur les Finances Publiques que sur le résultat de la Planification;
- CONSIDERANT la nécessité de maintenir la réputation de la République du Sénégal auprès des prêteurs étrangers et de sauvegarder son crédit auprès de ses fournisseurs;
- CONSIDERANT l'importance croissante des ressources extraordinaires dans le financement de l'équipement public (Budget national, Budget des Etablissements publics et des Collectivités locales) ;

-- ESTIME qu'il y a lieu d'organiser méthodiquement par une centralisation accrue et un meilleur équipement statistique et comptable, les interventions financières publiques consacrées à la réalisation du Plan.

.../...

- ESTIME indispensable qu'une plus grande rigueur préside à l'exécution financière du Plan, notamment:

- en ne recourant qu'en cas d'urgence ou de nécessité absolue dûment démontrée et contrôlée aux formules de souplesse du genre " Avance de Trésorerie "

- en s'interdisant de démarrer des opérations prévues sur aide extérieure tant que cette aide n'est pas acquise au moins dans son principe.

- en faisant toujours apparaître de manière précise dans l'étude d'un projet donné, et avant de le mettre à exécution les charges récurrentes qu'il entraînera pour les Finances de l'Etat.

ESTIME nécessaire pour sauvegarder le crédit de l'Etat:

- Au stade des ressources - de ne présenter aux Organismes de crédit extérieur que des dossiers parfaitement au point.

- Au stade de l'exécution : de respecter scrupuleusement les engagements pris envers les fournisseurs de l'Etat en améliorant en particulier les délais de paiements considérables auxquels ils sont soumis et qui se traduisent toujours par une charge supplémentaire pour les Finances publiques.

- JUGE INDISPENSABLE que soit établie avec précision la situation de la Dette Nationale (établissements publics et collectivités locales compris) afin de pouvoir juger des possibilités d'endettements ultérieur du Pays.

14°- EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME DE L'EMPLOI

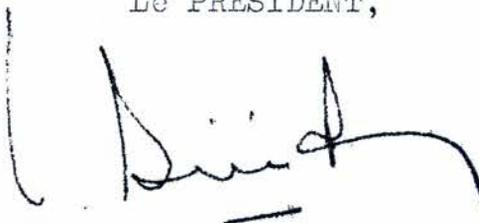
- CONSIDERANT la gravité du problème de l'emploi, accrue encore par la croissance démographique, et l'évolution de la population urbaine croissant sans cesse du fait d'un exode rural qui apporte aux villes une main d'oeuvre non qualifiée vivant en parasite;
- CONSIDERANT les divergences enregistrées dès les débuts du premier Plan entre possibilités de formation et besoins en personnel qualifié dans les différents secteurs;
- CONSIDERANT les besoins croissants de main d'oeuvre qualifiée dans le secteur industriel;
- ESTIME qu'il y a lieu :
 - d'étudier avec précision et réalisme les besoins en main d'oeuvre tels qu'ils résulteront des croissances escomptées.
 - d'adapter autant que possible les possibilités et les méthodes de formation aux besoins ainsi évalués.
 - de tout entreprendre pour stopper l'exode rural et dans la mesure du possible de renvoyer dans les régions d'où ils proviennent les ruraux attirés par le mirage de la grande ville.
 - de faciliter l'emploi des jeunes par la mise à la retraite des travailleurs atteints par la limite d'âge quitte à entreprendre, s'il le faut, la révision des taux de retraite.

... / ...

- d'aider à la reconversion des chômeurs recensés dont certains possèdent déjà une qualification.
- de créer, sans retard, l'Institut Polytechnique projeté, facteur essentiel de la formation des cadres moyens dont le Pays a le plus urgent besoin.-

Dakar, le 23 Mars 1964

Le PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Boissier-Palun', with a horizontal line underneath the name.

L. BOISSIER-PALUN